



MAIRIE DE MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Commune de MANTHELAN
Séance du 13 Janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 07/01/2022, se sont réunis à la Salle des Arcades, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Monsieur Bernard PIPEREAU, conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. PIPEREAU, LEAU, BOBIER, GUENIN-VERGRACHT, PICHON, et Mmes MILLON, TOURNEMICHE, DUPRE, NIBODEAU, CESBRON et MASSÉ

Étaient absents excusés : M. MORIET – Pouvoir à M. LEAU
Mme COURTIN– Pouvoir à MME MILLON
Mme BERGEAULT
M. HALLÉ – Pouvoir à M. PIPEREAU

Secrétaire de séance : Mme TOURNEMICHE

- Il est fait le **constat de quorum**. Les **absences et les pouvoirs** sont enregistrés.
- **Compte rendu du 09/12/2021** : Approbation à l'unanimité des membres présents, sans observation.
- **Ordre du jour** validé

Avant de débiter les travaux, M. le Maire présente ses meilleurs vœux.

ADMINISTRATION GENERALE

2022-01-13-01 Réhabilitation d'un bâtiment communal - Aménagement intérieur avec mise aux normes accessibilité

Dossier présenté par M. PIPEREAU, Maire et M. LEAU, 4^{ème} Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'élaboration progressive d'une plateforme médicale et paramédicale, telle que présentée dans notre programme de mandature 2020-2026, la réhabilitation d'un bâtiment communal situé au 57 rue Nationale est nécessaire : Aménagement intérieur avec mise aux normes d'accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du projet global OFFRE DE SANTÉ :

- **Orientation** : OFFRIR UN CADRE DE VIE et des services accessibles à tous
- **Enjeu** : Permettre l'accessibilité des services à tous
- **L'envergure** : Il porte sur un bassin de vie de 2000 / 3000 habitants pour les deux communes de Manthelan / Le Louroux et les communes limitrophes
- **Sa légitimité** :
 - A. **Santé** : Élément structurant de territoire entrant dans le classement de Manthelan / Pôle de proximité / Armature territoriale SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
 - B. **L'extension du maillage territorial** existant par un lien naturel : Hôpital de Loches (16km) et Maison Pluridisciplinaire de santé de Ligueil (11km)
 - C. **Positionnement général du secteur territorial** = prendre en compte le dossier en cours pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers regroupant les communes de Louans, Le Louroux et Manthelan (réalisation SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) – Programmation arrêtée en avril 2022)

Monsieur le Maire précise que la démarche entreprise s'inscrit dans la continuité du développement communal entrant dans la structuration territoriale. Il entre aussi dans le programme CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) où il est retenu en tant que tél.

L'objectif principal de ce projet est donc de répondre à une opportunité = installation d'une sage-femme.

Pour mémoire, par délibération le 07 décembre dernier, le Conseil Municipal a désigné le cabinet ARC A3 Sud Touraine pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Après réunions de travail avec le cabinet, il s'avère qu'une mission de coordination et de pilotage serait plus adaptée au projet, notamment vu le montant des travaux. Il est donc nécessaire de modifier la délibération n°2021-12-09-03.

L'architecte a élaboré un estimatif des travaux :

LOTS	MONTANTS HT
Gros-œuvre	22 896,54
Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures, plâtrerie, faux-plafonds avec plafond coupe-feu et rampe PMR amovible	11 392,09
Peinture	3 500,00
Faïence, Revêtements de sol	4 000,00
Electricité, Ventilation	2 500,00
Plomberie	4 500,00
Total HT	48 788,63

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2022.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'approuver l'avant-projet, d'approuver le plan de financement et d'approuver la proposition d'honoraires du cabinet ARC A3 Sud Touraine.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le programme de mandature 2020-2026,

Vu l'élaboration progressive d'une plateforme médicale et paramédicale,

Vu l'opportunité saisie d'une installation d'un professionnel de santé,

Vu les dépôts d'autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et autorisation de créer, d'aménager ou de modifier un ERP) en date du 26/02/2019,

Vu les arrêtés de non opposition à la déclaration préalable en date du 20/03/2019 et portant autorisation de créer, d'aménager ou de modifier un ERP en date du 16/05/2019,

Vu l'estimatif établi par le cabinet de maîtrise retenu par délibération du 07/12/2021,

DELIBERE et

- ADOPTÉ** la proposition d'honoraires du cabinet ARC A3 Sud Touraine pour un montant de 2 500 € HT et précise que l'architecte est mandaté pour la mission d'organisation, Pilotage et Coordination de chantier ;
- APPROUVE** le projet de réhabilitation du bâtiment communal situé au 57 Rue Nationale afin d'y installer un professionnel de santé (médicale ou paramédicale) ;
- DECIDE** d'utiliser l'aide de l'Etat, au titre de la DETR pour cette opération ;
- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	2 500,00	DETR (50% du montant subventionnable)	19 444,32
Mission SPS	600,00	Autofinancement	34 444,31
Travaux	48 788,63		
Divers	2 000,00		
Total HT	53 888,63	Total HT	53 888,63

- S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 11

- Exprimés : 11+ 3

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

INFORMATIONS DIVERSES

- **DIA à l'étude** : Bien situé Route de Loches ⇒ Projet d'extension Pôle Enfance – Jeunesse
- **Lotissement La Souberdière** : 1^{ère} réunion de travail avec Val Touraine Habitat, le bureau d'études (ECR Environnement – Ballan-Miré) et la commune = Lundi 24 Janvier à 14h
- **Signalétique** : Pose en cours des panneaux
- **Recensement** : 3 agents recenseurs nommés (C. Lacroix / B. Groult / D. Gibon) – du 20/01/22 au 19/02/22
- **Bilan positif des Portes Ouvertes du 07/01** : Article élogieux Renaissance Lochoise

→ **Dates à retenir** :

Mardi 01 Février – 20h30 : Conseil Municipal

Mardi 15 Février – 20h00 : Commission Générale – Présentation Budget 2021 + Orientations Budgétaires

Mardi 01 Mars – 20h00 : Présentation Budget 2022

Jeudi 03 Mars – 20h30 : Conseil Municipal

Fin de séance à 21h30

M. PIPEREAU	Mme MILLON	M. MORIET Pouvoir à M. LEAU	MME TOURNEMICHE	M. LEAU
M. BOBIER	Mme DUPRÉ	Mme NIBODEAU	Mme COURTIN Pouvoir à Mme MILLON	M. GUÉNIN-VERGRAGHT
Mme CESBRON	Mme BERGEAULT Absente excusée	M. HALLÉ Pouvoir à M. PIPEREAU	M. PICHON	Mme MASSÉ